



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Amicale du personnel du Conseil Général du Bas-Rhin - Subvention annuelle

#### Rapport n° CP/2012/278

#### Service gestionnaire :

Direction des ressources humaines

#### Résumé :

Subvention annuelle allouée à l'Amicale du personnel du Conseil Général du Bas-Rhin.  
Versement d'un acompte de cinquante mille euros.

La commission permanente du 6 juin 2011 a validé la convention qui définit les modalités de l'intervention financière du Département dans le fonctionnement de l'Amicale du personnel du Conseil Général du Bas-Rhin, et les moyens mis à disposition de cette association.

Le nombre d'adhérents inscrits à l'association en décembre 2011 est de 1942 agents. Au regard du mode de calcul actuellement en vigueur, et conformément à la délibération de la commission permanente précitée, il en découlerait un montant prévisionnel global pour l'année 2012 de 174 780 euros.

Un travail est en cours avec l'Amicale afin de mesurer les impacts liés à la reprise en régie de la Maison de WANGENBOURG (délibération de la commission permanente du 4 juillet 2011) et à la fin de la mise à disposition des logements appartenant au Conseil Général du Bas-Rhin en septembre prochain (délibération de la commission permanente du 9 janvier 2012). Un nouveau contrat d'objectifs entre l'Amicale du personnel et le Département du Bas-Rhin sera formalisé. En attendant, il est proposé de verser à l'association un acompte de 50 000 €.

Cette subvention est imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du Budget Départemental, article 6574 fonction 0202.

Les versements seront effectués au compte n° 17607 00001 01193463438 60 ouvert au nom de l'association auprès de la Banque Populaire Alsace.

La subvention sera versée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement d'un acompte de 50 000 € s'effectuera dès accord du Conseil Général du Bas-Rhin.

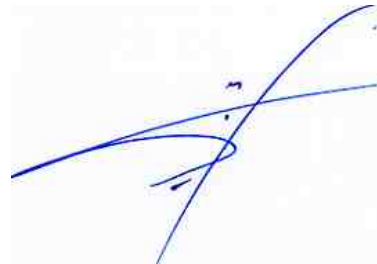
Le comptable assignataire est le Payeur départemental.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide le versement d'un acompte de 50 000 euros au titre de la subvention annuelle du Département à l'Amicale du personnel des agents du Conseil Général du Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL